

Feuille de quorum

du Conseil Communautaire

=====

SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

Absents et représentés : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LEBOUCHER, M. RAVÉ.

Votes par procuration :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT
M. P. LEBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAULT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

11- Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage - Rapport d'activité 2024

DGA Solidarités & Santé

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

Lors de sa séance du 24 janvier 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage a adopté le bilan d'activité au titre de l'exercice 2024.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce bilan doit être approuvé par Le Mans Métropole.

Je vous propose donc, mes Chers Collègues, de prendre acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage tel qu'annexé à la présente délibération.

L'ASSEMBLEE A PRIS ACTE DE L'INFORMATION



N° d'identification : DEL256853H1

Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU S.M.G.V.**

LE SYNDICAT MIXTE DE LA SARTHE POUR LA STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Séance du 24 janvier 2025

Le Comité Syndical légalement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Champagné (Sarthe) Rue Léopold Gouloumès, sous la présidence de M. Christophe COUNIL, le 24 janvier 2025 à 17h30.

M. Freddy VERHAEGHE est nommé secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 31 (titulaires) 31 (suppléants)

Nombre d'élus présents : 21

Nombre d'élus votants : 20

Étaient présents : Ms et Mmes Bruno RICHET, Marie-Claude LEFEVRE, Yves-Marie HERVÉ, Christophe COUNIL, Florence PAIN, Jean-Yves LECOQ, Freddy VERHAEGHE, Didier CHOUTEAU, Michel GENDRY, Thérèse MARCHAIS, Christophe LIBERT, Agnès DUBOIS-SCHMITT, Nathalie CHAILLOUX, Dany PARIS, Patrick RICHARD (Suppléant), Alain LORiot (suppléant), Delphine DELAHAYE (suppléante), Mickaël LECOSSIER (Suppléant), Eliane ANDRÉ (suppléante), Gilbert LE CORRE (suppléant), , Jocelyne ASSE-ROTTIER (suppléante),

Absents : Ms et Mmes Michel LALANDE, Jacky SURUT, Nicolas MOURIER, Roland FRIZON, Guy DÉSILES, Hervé RONCIÈRE, Nicolas LEUDIÈRE, Gaëtan THOMAS, Claude JAUNAY, Patrick MANUEL.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30.

Délibération n°2025/01

Objet : Rapport d'activité 2024 du S.M.G.V.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport d'activités 2024.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2023 du SMGV et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **PREND** acte du rapport d'activités 2024
- **PREND** acte que le rapport d'activités 2024 du SMGV doit faire l'objet d'une communication aux collectivités membres, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui devront l'approuver.

Le Rapport d'activité 2024 est annexé à la présente délibération.



Vu pour être annexé à la délibération n° 11
du Conseil Communautaire du 3 avril 2025

Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Pôle des Assemblées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,

Le Président,
Christophe COUNIL



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

Cette 21ème lettre d'informations du SMGV vient, comme chaque année, dresser le bilan de l'année écoulée et fixer les grandes priorités de notre action.

2024 fut une année particulière puisque nous avons célébrer les 20 ans de notre collectivité. Né en 2004, le SMGV rassemble désormais 14 des 17 communautés de communes sarthoises et assure la gestion et l'entretien de 29 aires d'accueil modernes dont les aires de grand passage du Mans et de la Flèche.

Progressivement, notre collectivité a su trouver sa place dans le paysage institutionnel sarthois comme en témoigne les multiples adhésions intervenues en vingt ans. Interlocuteur reconnu pour sa connaissance de la question des Gens du voyage, le SMGV doit également se tourner vers l'avenir pour poursuivre son action.

A ce titre, l'année 2025 est riche en projets afin d'améliorer chaque fois que cela est possible les conditions de vie des voyageurs mais également répondre aux attentes des élus de nos territoires.

Le SMGV prendra tout d'abord une part active dans la mise à jour du schéma départemental d'accueil pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage dont la révision vient d'être lancée. Véritable feuille de route de l'ensemble des acteurs, ce schéma doit, en effet, évoluer pour s'adapter aux problématiques spécifiques des voyageurs.

Il nous faudra également achever la départementalisation du SMGV en favorisant l'adhésion des 3 dernières communautés de communes sarthoises qui ne sont pas encore membres de notre collectivité.

Le travail avec le Centre social « Voyageurs 72 » dont le SMGV est devenu le principal partenaire devra être poursuivi en accompagnant le Centre social dans la redéfinition de son projet social.

La lutte contre le stationnement anarchique doit également être renforcée. D'après la Préfecture, plus de 110 stationnements illicites ont été comptabilisés dans le département en 2024. Ce constat doit nous conduire à améliorer la prise en charge de ces événements qui suscitent parfois de la colère chez nos concitoyens. Mais cela ne peut être le fruit que d'un travail collectif associant élus, SMGV et services de l'État.

Il nous faudra poursuivre nos efforts pour répondre aux attentes des voyageurs à la fois en modernisant nos aires d'accueil pour, notamment, les adapter au changement climatique. De même, nous devons poursuivre nos efforts concernant la sédentarisation.

Enfin, il sera nécessaire d'avoir une vigilance accrue sur les finances du SMGV qui sont de plus en tendues. Cela impliquera de poursuivre une gestion rigoureuse car je ne souhaite pas être contraint de solliciter une augmentation de la participation financière de nos membres, participation qui est restée inchangée depuis 2020.

Le travail ne manque pas et je sais pouvoir compter à la fois sur le soutien du Comité syndical et l'action au quotidien de l'équipe pilotée par Albert LEROUX.

Enfin, je souhaite avoir une pensée pour deux personnes qui nous ont quitté en 2024 : Guy GAUTIER, cofondateur du SMGV et Joël CHAUVIN, salarié du SMGV depuis 20 ans.



Christophe COUNIL
Président du SMGV

Conseiller départemental de la Sarthe
Adjoint au Maire du Mans



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

✉ 24 rue François Monier - BP 30025
72 053 Le Mans cedex 1

☎ 02.43.84.13.60

✉ smgv@smgv72.fr



ACTUALITÉS DU SMGV



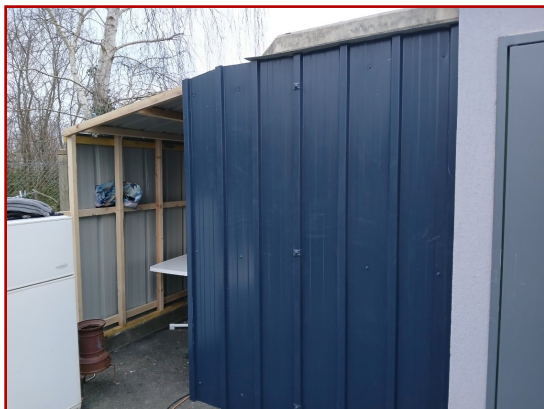
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

■ Le Maine Saosnois et LBN rejoignent le SMGV

L'année 2024 a été marquée par une stabilisation du périmètre du SMGV avec les adhésions de la CDC du Maine Sarthois et de la CDC Loué Brulon Noyen ce qui portent ainsi à 14 les communautés de communes membres du SMGV.

Cela signifie que nous assurons, désormais, la gestion de l'ensemble des aires de stationnement de la Sarthe hormis l'aire d'Arçonnay qui dépend de la Communauté urbaine d'Alençon. Toutefois, les élus de ce territoire ont pris contact avec le SMGV pour envisager une éventuelle adhésion.

Le SMGV assure donc la gestion et l'entretien de 27 Aires de stationnement, soit 484 places de stationnement. Il convient d'y ajouter les 2 aires de grands passages qui en 2024 ont rempli partiellement leurs rôles du fait de désistements de dernière minute de groupe de voyageurs malgré une programmation assurée en amont. Les aires du Mans et La Flèche ont respectivement accueillies 4 et 3 missions en 2024.



■ Fermeture des auvents sur l'aire d'Aubigné Racan

Pour répondre à la demande des voyageurs de l'aire d'Aubigné Racan, le SMGV a réalisé des travaux en régie afin de fermer les auvents, cette solution économique permet une bonne protection des locaux.

Ces travaux ont été réalisés avec la collaboration des voyageurs présents sur l'aire. Cette solution sera étendue sur d'autres sites afin de protéger les équipements stockés par les voyageurs.

■ Le SMGV a poursuivi et finalisé les travaux de rénovation subventionnés par l'Etat

Les subventions obtenues dans le cadre du plan de relance, nous ont permis de poursuivre nos travaux de rénovation des aires d'accueil pour un montant global de 17 312 € subventionné à hauteur de 55% par l'État dans le cadre du plan de relance mis en place après la crise sanitaire.

Le Lude	Rénovation et fermeture du local d'accueil.	6 493.98 €
Roëzé Sur Sarthe	Remplacement d'une armoire électrique	3 480.00 €
Mulsanne	Remplacement des pompes de relevage plus armoire électrique	5 347.20 €
Champagné	Remplacement des pompes de relevage	1 990.80 €

■ Le SMGV a fêté ses 20 ans

Il y a 20 ans, le 6 avril 2004, naissait le Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage plus communément appelé SMGV. L'occasion de mesurer le chemin parcouru à l'occasion d'une petite cérémonie qui s'est tenue le 6 avril 2024 ... 20 ans jours pour jour après la fondation de notre collectivité.



La cérémonie s'est tenue en présence de Stéphane LE FOLL, Thierry COZIC, Sénateur et Marie-Élize TILLY, Sous-préfète.



Christophe COUNIL avec les 3 directeurs successifs du SMGV : Pierre LEGUY, Albert LEROUX et Étienne PLESSIS.

En 2004, le SMGV rassemblait 7 communautés de communes et 3 communes indépendantes. Vingt ans plus tard, le SMGV rassemble 14 des 17 communautés de communes sarthoises.

En 2004, le SMGV gérât 4 aires de stationnement offrant des conditions de vie précaires. Vingt ans plus tard, le SMGV assure la gestion et l'entretien de 27 aires d'accueil soit 484 places de stationnement modernes et pratiques auxquelles il convient d'ajouter les deux aires de grand passage du Mans et de la Flèche.

En 2004, le quotidien des 6 agents du SMGV était difficile. Il fallait se battre pour obtenir le paiement des redevances et maintenir en état des installations trop régulièrement salies et détériorées. Vingt ans plus tard, les 16 agents du SMGV agissent dans un climat apaisé marqué par l'absence de dettes et une très forte diminution des dégradations.

Il aura fallu beaucoup de travail et de volonté pour parvenir à ces résultats. Ce fut tout d'abord un long travail pour imposer à nos usagers le respect du règlement intérieur. D'énormes progrès ont été accomplis en ce domaine même si régulièrement l'actualité nous rappelle que rien n'est jamais totalement acquis.

Ce fut le fruit également d'un effort financier de l'État, de la CAF, du Conseil départemental et des collectivités membres qui ont permis un investissement conséquent pour réaliser ces aires d'accueil mais également notre local technique sur le site du terrain du Mans. Il aura également fallu renforcer les relations avec l'ensemble de nos partenaires que je souhaite ici saluer à commencer par le Centre social « Voyageurs 72 » dont le SMGV est devenu le principal partenaire.

Hommage à Guy Gautier, maire d'Arnage et cofondateur du SMGV



Maire d'Arnage du 1983 à 2001, Guy GAUTIER était un élu très attaché à sa commune et aux valeurs républicaines de solidarité et de fraternité. C'est à ce titre qu'il s'engagea pleinement dans le combat pour un accueil décent des gens du voyage sur sa commune mais aussi sur l'ensemble du territoire de l'agglomération mancelle.

Son action fut à l'origine de la création du Centre social Voyageurs 72 en 2003 puis du SMGV en 2004. Alors qu'il avait mis fin à ses fonctions de Maire d'Arnage, Guy GAUTIER accepta d'en assurer la 1ère Vice-Présidence aux côtés de Christophe COUNIL de 2004 à 2008 et ainsi accompagner la réalisation des premières aires de stationnement. Le 6 avril 2024, il avait participé à la cérémonie pour marquer les 20 ans du SMGV.

Guy GAUTIER est décédé entouré des siens le 25 novembre 2024. Le SMGV s'est associé à l'hommage qui lui a été rendu en l'église d'Arnage le 2 décembre 2024.



VIE ET GESTION DES TERRAINS



161 000 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2024

Aires d'Accueil	Dates d'ouverture ou de re-prise	Composition de l'aire	Taux d'occupation 2024	Évolution n-1	Personnes accueillies	Recettes encaissées
Mulsanne	23/05/2007	15 x 2 places	37.36 %	↗	24	2 704.74 €
Roëzé-sur -Sarthe	04/07/2007	13 x 2 places	21.06 %	↗	28	2 975.92 €
Saint-Jean-d'Assé	13/08/2007	5 x 2 places	63.88 %	↘	17	4 569.38 €
Neuville- sur-Sarthe	04/09/2007	5 x 2 places	93.72 %	↗	16	8 392.37 €
Yvré -l'Evêque	01/10/2007	15 x 2 places	72.26 %	↗	75	15 847.86 €
Le Mans	24/10/2007	25 x 2 places	52.43 %	↗	228	16 786.28 €
Changé	04/12/2007	5 x 2 places	100.00%	↗	17	2 601.41 €
Champagné	17/12/2007	6 x 2 places	51.05 %	↗	22	7 908.13 €
Thorigné-sur-Dué	23/03/2009	6 x 2 places	59.29 %	↗	28	3 967.39 €
Bouloire	23/09/2009	4 x 2 places	18.44 %	↘	10	1 920.08 €
Ecommoy	01/02/2011	5 x 2 places	37.70 %	↘	42	2 469.17 €
Cérans-Foulletourte	04/09/2012	10 x 2 places	15.52 %	↘	27	793.05 €
Saint-Marceau	01/09/2015	4 x 2 places	83.54 %	↗	8	3 331.95 €
Le Lude	01/01/2017	8 x 3 places	30.02 %	↗	46	6 858.66 €
Aubigné-Racan	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	98.85 %	↗	13	4 574.16 €
Vaas	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	32.72%	↘	22	654.65 €
Montval (Château-du-Loir)	01/05/2018	16 x 2 places	98.17%	↘	104	27219.04 €
Montval (Montabon)	01/05/2018	5 x 2 places	89.67%	↗	29	6 232.09 €
La Chartre-sur-le-Loir	01/05/2018	8 x 2 places	88.35 %	↗	33	8 160.42 €
La Flèche	01/01/2019	6 x 2pl. + 6 x 3 pl.	22.75 %	↗	64	3 379.87 €
La Ferté Bernard	01/02/2019	4 x 2pl. + 2 x 3 pl.	94.73 %	↘	39	10 704.15 €
Beillé	01/02/2019	6 x 2places	94.08 %	↗	19	5 742.00 €
Sablé-sur-Sarthe	01/02/2019	15 x 2places	53.07 %	↗	132	7 141.33 €
Parcé-sur-Sarthe	01/02/2019	2 x 2pl. + 2 x 3 pl.	43.92 %	↘	43.92	2 516.78 €
Mamers	01/01/2024	10 x 2 places	19.75 %	↘	30	1 598.00 €
Bonnétable	01/01/2024	6 x 2pl. + 1 x 3 pl.	57.25 %	↘	10	1 392.75 €
Loué	18/04/2024	6 x 2pl. + 1 x 3 pl.	0.00 %	↘	0	0.00 €
Grand passage Le Mans	01/05/2019	200 places				8 580.00 €
Grand passage La Flèche	01/06/2020	150 places				2 400 .00€
TOTAL ANNÉE 2024			53.27%	↗	1 087	160 992.97 €



Le taux d'occupation de nos aires d'accueil s'établit à 53.27% en 2024 soit une augmentation de 4,4 points par rapport à l'année 2023. Il est à mettre en relation avec la forte augmentation de la fréquentation de l'aire d'accueil du Mans et les actions de lutte contre les stationnements anarchiques.

Les recettes des usagers sont en hausse de plus de 19 000€ et s'établissent 160 992€. Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux d'occupations des aires et de la reprise des aires de Mamers, Bonnétable et Loué.

Au-delà des recettes « voyageurs », le taux d'occupation est une donnée importante qui conditionne la subvention de fonctionnement versée par l'État. Il est donc important de mener une politique attractive pour les familles pour augmenter leur durée de séjour sur les aires d'accueil. En conséquence, l'équipe du SMGV est très attentive à la maintenance des locaux, l'entretien des espaces verts ou encore la qualité de l'accueil aux familles.

Les tarifs 2024

Pour tenir compte des difficultés financières des nos usagers, nous avons fait le choix en 2024 de limiter la revalorisation de nos tarifs.

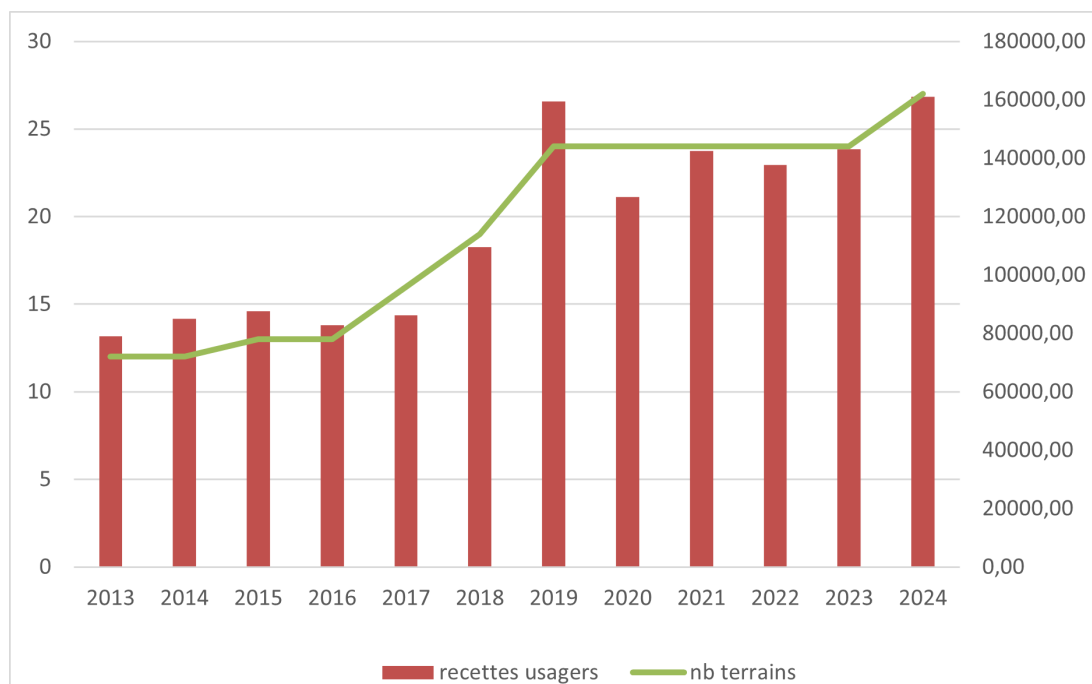
Aires d'accueil

- 1.80 € par nuit
- 0.22 € le kWh d'électricité
- 2.50 € le m³ d'eau

La consommation des fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80€.

Aires de grand passage

- Forfait 20 € / semaine / famille (+2 €)
- Caution 500€



◀ Évolution des recettes des usagers depuis 2013

D'autre part, il convient de rappeler que chaque terrain présente un taux d'occupation qui varie selon des raisons diverses :

- L'augmentation des stationnements illicites pour des raisons économiques ;
- La cohabitation difficile entre certaines familles ;
- La situation géographique de l'aire d'accueil (éloignement des centres de vie) ;
- L'absence de terrain sur les itinéraires de certaines familles ;
- La tendance à la sédentarisation des familles sur les terrains ;
- Le départ de familles sur des terrains privés.

La lutte contre le stationnement illicite doit à ce titre être une préoccupation partagée dans la mesure où une place vide est une place qui ne permet pas de toucher de subvention. Améliorer notre taux d'occupation, c'est aussi augmenter nos recettes.



COMPTE ADMINISTRATIF 2024



UN RÉSULTAT CUMULÉ DE 123 324 €

Grace à la gestion rigoureuse de nos finances par l'équipe de direction du SMGV, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 11 313,26 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 7 009,28 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à 123 324,75 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 852 552,59 €

Participation des collectivités membres	829 127,58 €	44,76%
Aide de l'État à la gestion (ALT)	533 654,61 €	28,81%
Produit de service des usagers	160 729,98 €	8,68%
Résultat de fonctionnement reporté	116 673,97 €	6,30%
Opérations d'ordre	99 143,60 €	5,35%
Atténuation de charges de personnel	77 540,24 €	4,19%
Produits exceptionnels (assurance et EDF)	20 972,78 €	1,13%
Redevance occupation domaine public	13 347,95 €	0,72%
Recettes diverses (FCTVA et impôts)	1 361,88 €	0,07%

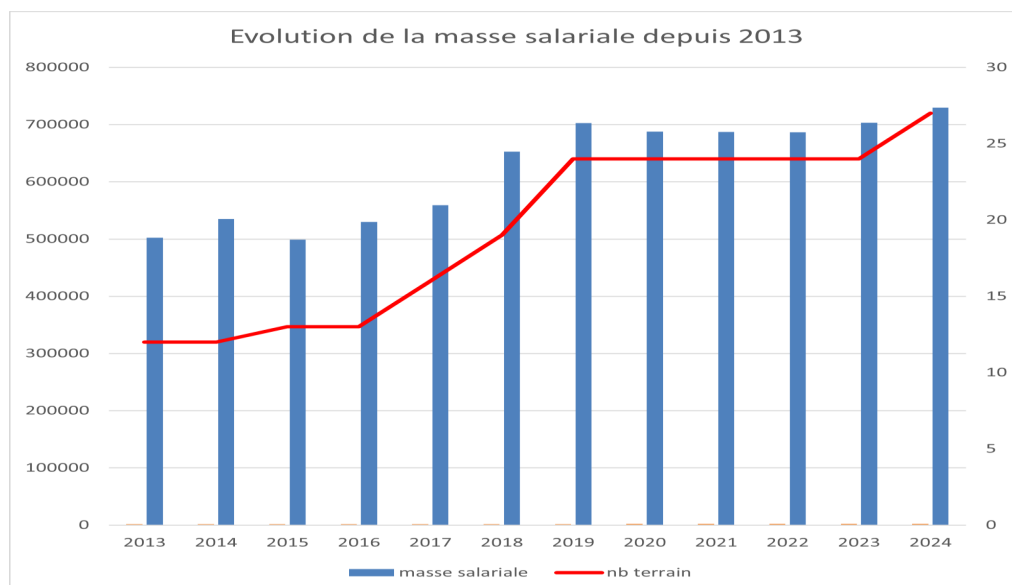
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 852 552,59€ soit un taux de réalisation de 101,72%. La principale recette du SMGV reste la participation des communautés de communes qui contribuent à hauteur de 1,60 € par habitant. Cette participation est inchangée depuis 2020. Nous avons également bénéficié de recettes exceptionnelles dont des remboursements sur les salaires d'agent en arrêt maladie qui permettent de réaliser un excédent de fonctionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 724 565,36 €

Charges de personnel	729 561,97 €	42,30%
Charges à caractère général	638 796,28 €	37,30%
Dotation aux amortissements	208 529,17 €	12,09%
Subvention centre social Voyageurs 72	135 644,64 €	7,87%
Intérêts bancaires	12 033,30 €	0,70%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 724 565,36 € soit un taux de réalisation de 94,70%. Les charges de personnel représentent la plus grosse part des dépenses de fonctionnement du SMGV. En 2024, nous avons eu des dépenses plus importantes que prévues notamment pour l'entretien des véhicules qui accusent tous beaucoup de kilomètres au compteur.

Évolution de la masse salariale du SMGV depuis 2013 ►



UNE SECTION D'INVESTISSEMENT EXCÉDENTAIRE DE 7 009,28€ SUR L'EXERCICE 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 232 604,54 € correspondant pour l'essentiel aux amortissements (89,65%) et des subventions d'investissement (4,81%). Les dépenses s'élèvent à 237 267,02 € et correspondent à l'amortissement des subventions reçues (41,79%), les dépenses liées à l'entretien des terrains et aux véhicules (24,38%) et les emprunts (27,73%).

Une section d'investissement excédentaire sur l'exercice 2024 mais qui reste déficitaire de 4 662,48€ au résultat cumulé du fait du déficit de 2023 de 11 671,76€.



Albert LE ROUX
Directeur du SMGV
Attaché territorial

**L'équipe de direction
est constituée de 4 personnes**



Christophe HARBEY
Gestionnaire secteur Nord
Adjoint technique territorial



Virginie DE JESUS MARQUES
Assistante de direction
Rédacteur principal 2^{ème} classe



Franck BRETON
Gestionnaire secteur Sud
Agent de maîtrise

ÉQUIPE DU SECTEUR NORD - SARTHE

► 7 agents technique et accueil

Ghislaine BOUHDIT Matthieu JOUVIN Christophe LAMBERT
Stéphane TESSIER Francis CHANAL Romain JULIEN
Céline VIGNON

► 1 assistant technique : Joël CHAUVIN

Le secteur Nord-Sarthe compte **17 aires**

Le Mans, Mulsanne, Yvré l'Évêque, Champagné, Changé, Saint-Jean-d'Assé, Neuville-sur-Sarthe, Thorigné-sur-Dué, Bouloire, Saint-Marceau, Beillé, La Ferté Bernard, Sablé-sur-Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Mamers, Bonnétable, Loué.

ÉQUIPE DU SECTEUR SUD - SARTHE

► 4 agents technique et accueil

Romuald HAQUIN
Gérard JEAN
Aurélie MAURIER
Clément JUIGNIER

Le secteur Sud-Sarthe compte **9 aires**

Aubigné Racan, Le Lude, Vaas, Écommoy, La Chartre-sur-le-Loir, Montval (Château-du-Loir et Montabon), La Flèche, Roëzé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte,

Hommage à Joël CHAUVIN

Originaire des Quartiers Sud du Mans, où il vivait encore Joël CHAUVIN était salarié du SMGV depuis sa création en 2004. Il occupa tout d'abord des missions d'accueil et d'entretien des aires de stationnement avant de devenir assistant technique. Doté de réelles compétences en bricolage que cela soit en mécanique, électricité ou plomberie, Joël assurait au quotidien des missions de maintenance et de réparation des équipements. Force de propositions, il avait à cœur de trouver les bonnes solutions aux problèmes rencontrés. Délégué syndical, pendant quelques années, il savait porter les revendications de l'ensemble du personnel. Joël nous a quitté à l'âge de 63 ans le 25 octobre 2024.





CdC Le Pays Sabolien

- Titulaires: Nicolas LEUDIÈRE et Michel GENDRE
- Suppléants : Éric DAVID et Pascal LELIÈVRE

CdC Le Val de Sarthe

- Titulaires: Elisabeth MOUSSAY, Julie POIDVIN et Jean-Baptiste LERUEZ
- Suppléants : Patrick RICHARD, Alain LORIOT et Delphine DELAHAYE.

CdC Sud Sarthe

- Titulaires: Nicolas MOURIER et Roland FRIZON
- Suppléants : Catherine DONNE et Ghislaine LEVIAU.

CdC Sud Est Manceau

- Titulaire : Yves-Marie HERVÉ Suppléant : Guy FOURMY

CdC Loir-Lucé-Bercé

- Titulaires : Guy DÉSILES et Hervé RONCIÈRE
- Suppléants: François OLIVIER et Pascal DUPUIS.

CU Le Mans Métropole

- Titulaires: Christophe COUNIL, Florence PAIN, Christian POIRIER, Jean-Yves LECOQ, Freddy VERHAEGHE, Elise POIRRÉE et Didier CHOUTEAU.
- Suppléants: Ludivine MENARD, Mickaël LECOSSIER, Damien FLEURY, Eliane ANDRÉ, Jacky GODEFROY, Sylvianne LUSSON et Gilbert LE CORRE.

CdC Orée Bercé Bélinois

- Titulaire : Bruno RICHEL Suppléant : Jocelyne VASSEUR

CdC L'Huisne Sarthoise

- Titulaires : Gaëtan THOMAS et Thérèse MARCHAIS
- Suppléants : Thierry BODIN et Maryse PIANELLO

CdC Le Pays Fléchois

- Titulaires : Claude JAUNAY et Christophe LIBERT
- Suppléants : Michel LANGLOIS et Joël LELARGE

CdC Maine Cœur de Sarthe

- Titulaires : Michel LALANDE et Marie-Claude LEFEVRE
- Suppléants : Alain JOUSSE et Samuel HAMELIN

CdC Le Gesnois Bilurien

- Titulaires : André FROGER, Jacky SURUT et Nathalie CHAILLOUX
- Suppléants : Jocelyne ASSE-ROTTIER, Annick PITARD et Jean-Claude LECOMTE

CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles

- Titulaire : Agnès DUBOIS-SCHMITT Suppléant : Jean-Louis CLÉMENT

CdC Le Maine Saosnois

- Titulaires : Patrick MANUEL et Jean-Yves LETAY
- Suppléants : Claude MORIN et Jean-Denis GUIBERT

CdC LBN Communauté

- Titulaire: Dany PARIS Suppléant : Michel BRIFFAULT

- **Membres associés pour Voyageurs 72** : Tatiana DUPONT (Présidente) et Anne-Marie HATTON (Directrice du Centre social).

**Réunions
du Comité syndical**

En 2024, le comité syndical ne s'est réuni à deux reprises :

■ **Lundi 22 janvier 2024**

- Adhésion CDC LBN
- Rapport d'activités 2023
- Décision modificative 2023.
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2024

■ **22 novembre 2024**

- Installation nouveaux délégués
- DOB 2025
- Décision modificative 2024
- Contrat de prévoyance

**Le SMGV, au cœur
d'un travail en réseau**

Le S.M.G.V. travaille régulièrement avec le Centre social Voyageurs 72. Cette année ce partenariat a permis de créer un chantier « argent de poche » pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Le travail mené avec deux jeunes de l'aire d'accueil de Montval-sur-Loir, des agents du SMGV et des animatrices du centre social a contribué à la création d'un terrain de pétanque sur l'aire d'accueil.

Le SMGV travaille aussi régulièrement avec d'autres services intervenants auprès des gens du voyage tel que l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et de Le Mans-Métropole, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements illicites et d'urbanisation.

Le SMGV collabore également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie. Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe